

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 22 JANVIER 2025, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Madame Maud Allaire	Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Martin Dulac	Vice-Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Madame Vicky Langevin	Déléguée substitut de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Martin Leprohon	Délégué substitut de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Madame Maud Allaire.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 novembre 2024;
5. Ressources humaines – Résolutions;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- 5.1 Ratification d'embauches
 - 5.2 Départs volontaires
 - 5.3 Départ à la retraite – Technicienne comptable
 - 5.4 Assistante-directrice à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut
 - 5.5 Inspecteur-chef à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut
 - 5.6 Inspecteur-chef à la Division Enquêtes et soutien – Confirmation de statut
 - 5.7 Inspecteur aux normes professionnelles et au développement organisationnel – Confirmation de statut
 - 5.8 Capitaine à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut
 - 5.9 Lettre d'entente avec le SCFP – Évaluation de l'emploi du poste de paie-maître – Autorisation de signature
 - 5.10 Lettre d'entente avec le SCFP – Modification à l'Annexe G de la convention collective du SCFP – Autorisation de signature
 - 5.11 Lettre d'entente avec le SCFP – Liste de suppléants pour la fonction de chef d'équipe – CCU – Autorisation de signature
 - 5.12 Lettre d'entente avec la Fraternité – Prime de rétention – Policier – Autorisation de signature
6. Administration et finances – Résolution;
- 6.1 Bail commercial – Autorisation de signature
 - 6.2 Demande de prix 2025-R-002 – Acquisition de deux (2) licences ORACLE – Emergensys
 - 6.3 Radiation de factures
 - 6.4 Disposition de véhicules de patrouille et d'enquête
 - 6.5 Demande de prix 2025-R-006 – Équipements DUCKBILL pour l'année 2025
 - 6.6 Adoption de la liste des comptes à payer
 - 6.7 Registre des paiements directs
 - 6.8 CA-24-2812 – Abrogation
7. Avis de motion – Projets de règlements – Adoption;
- 7.1 Règlement 55 – Modifiant le règlement 50 décrétant les règles de pouvoir, de contrôle et de suivi – Adoption
 - 7.2 Règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000\$ à 6 100 000\$ et affectant à cette fin une somme de 500 000\$ provenant des activités de fonctionnement – Avis de motion et dépôt de projet
8. Dépôt de documents;
- 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
 - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16 :30 heures.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2844

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant les points suivants :

- 6.9 Achat – AXON Public Safety Canada Inc. – Armes à impulsions électriques;
- 6.10 Disposition de vélos, équipements et accessoires
- 9.1 Courriel – Objets non récupérés par la Régie
- 9.2 Sommaire de types de services offerts par les policiers en vue des préparations de budgets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2845

POINT 3

RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 novembre 2024

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2024;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2024 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2846

POINT 4

RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 13 novembre 2024

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 13 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 13 novembre 2024;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 13 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 **RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS**

CA-25-2847

POINT 5.1 **RÉSOLUTION** **Ratification d'embauches**

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un agent auxiliaire;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un préposé aux communications surnuméraire;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une préposée au soutien administratif;

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'agent auxiliaire, a retenu la candidature de :

- Patrick Tremblay

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'un préposé aux communications surnuméraire, a retenu la candidature de :

- Jason Lépine Gaudette

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'une préposée au soutien administratif, a retenu la candidature de :

- Laurence Bégin

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 10 décembre 2024, à titre d'agent auxiliaire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Patrick Tremblay

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 9 janvier 2025, à titre de préposé aux communications surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Jason Lépine Gaudette

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 13 janvier 2025, à titre de préposée au soutien administratif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Laurence Bégin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2848

POINT 5.2 **RÉSOLUTION** **Départs volontaires**

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'agent auxiliaire :

- Édouard Gagnon

ATTENDU que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi d'agents à la patrouille :

- Anthony Hébert
- Catherine Côté

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de sergent-détective :

- Vincent Daigneault

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de surnuméraire bureau :

- Vicky Lirette

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de technicienne à la paie et aux comptes payables :

- Audrey Burelle

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'analyste en renseignements criminels :

- Bianca Meszaros

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Madame Nadine Viau

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 7 janvier 2025 :

- Édouard Gagnon

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent à la patrouille et DE LA RENDRE effective au 8 janvier 2025 :

- Anthony Hébert

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agente à la patrouille et DE LA RENDRE effective au 13 janvier 2025 :

- Catherine Côté

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme sergent-détective et DE LA RENDRE effective au 8 janvier 2025 :

- Vincent Daigneault

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme surnuméraire bureau et DE LA RENDRE effective au 10 janvier 2025 :

- Vicky Lirette

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme technicienne à la paie et aux comptes payables et DE LA RENDRE effective au 16 janvier 2025 :

- Audrey Burelle

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme analyste en renseignements criminels et DE LA RENDRE effective au 5 février 2025 :

- Bianca Meszaros

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5.3

RÉSOLUTION

Départ à la retraite – Technicienne comptable

ATTENDU la décision de Madame Jacinthe Desrosiers, après plus de vingt-deux (22) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Madame Jacinthe Desrosiers au 30 avril 2025;

ATTENDU que Madame Jacinthe Desrosiers est « Technicienne comptable » au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CA-25-2849

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Jacinthe Desrosiers et de la rendre effective au 30 avril 2025;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Jacinthe Desrosiers pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2850

POINT 5.4 RÉSOLUTION

Assistante-directrice à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut

ATTENDU que le 31 décembre 2023, Madame Caroline Loiseau a été promue au grade d'« Assistante-directrice » à la Division Gendarmerie de la Régie;

ATTENDU que cette nomination était assortie d'une période de probation d'une (1) année;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par son supérieur immédiat, Monsieur Marco Carrier, Directeur, est concluante à l'égard de Madame Loiseau;

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza, recommandant que le statut de Madame Loiseau soit confirmé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le statut de Madame Caroline Loiseau à titre d'« Assistante-directrice » à la Division Gendarmerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 31 décembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-25-2851

POINT 5.5 **RÉSOLUTION**

Inspecteur-chef à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut

ATTENDU que le 31 décembre 2023, Monsieur Francis Lepage a été promu au grade d'« Inspecteur-chef » à la Division Gendarmerie de la Régie;

ATTENDU que cette nomination était assortie d'une période de probation d'une (1) année;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par sa supérieure immédiate, Madame Caroline Loiseau, Assistante-directrice, est concluante à l'égard de Monsieur Lepage;

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza, recommandant que le statut de Monsieur Lepage soit confirmé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le statut de Monsieur Francis Lepage à titre d'« Inspecteur-chef » à la Division Gendarmerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 31 décembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2852

POINT 5.6 **RÉSOLUTION**

Inspecteur-chef à la Division Enquêtes et soutien – Confirmation de statut

ATTENDU que le 31 décembre 2023, Monsieur Kevin Latulippe a été promu au grade d'« Inspecteur-chef » à la Division Enquêtes et soutien de la Régie;

ATTENDU que cette nomination était assortie d'une période de probation d'une (1) année;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par son supérieur immédiat, Monsieur François Boisclair, Assistant-directeur, est concluante à l'égard de Monsieur Latulippe;

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza, recommandant que le statut de Monsieur Latulippe soit confirmé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le statut de Monsieur Kevin Latulippe à titre d'« Inspecteur-chef » à la Division Enquêtes et soutien de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 31 décembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2853

**POINT 5.7
RÉSOLUTION**

Inspecteur aux normes professionnelles et au développement organisationnel – Confirmation de statut

ATTENDU que le 31 décembre 2023, Monsieur Christian Cameron a été promu au grade d'« Inspecteur aux normes professionnelles et au développement organisationnel » de la Régie;

ATTENDU que cette nomination était assortie d'une période de probation d'une (1) année;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par son supérieur immédiat, Monsieur Marco Carrier, Directeur, est concluante à l'égard de Monsieur Cameron;

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza, recommandant que le statut de Monsieur Cameron soit confirmé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier
APPUYÉ PAR Madame Vicky Langevin

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le statut de Monsieur Christian Cameron à titre d'« Inspecteur aux normes professionnelles et au développement organisationnel » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 31 décembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2854

**POINT 5.8
RÉSOLUTION**

Capitaine à la Division de la Gendarmerie – Confirmation de statut

ATTENDU que le 26 novembre 2023, Monsieur Matthieu Gariépy a été promu au grade de « Capitaine » à la Division Gendarmerie de la Régie;

ATTENDU que cette nomination était assortie d'une période de probation d'une (1) année;

ATTENDU que l'évaluation effectuée par son supérieur immédiat, Monsieur Francis Lepage, Inspecteur-chef, est concluante à l'égard de Monsieur Gariépy;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU le rapport de la Directrice des ressources humaines, Madame Marie-Ève Mazza, recommandant que le statut de Monsieur Gariépy soit confirmé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER le statut de Monsieur Matthieu Gariépy à titre de « Capitaine » à la Division Gendarmerie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, rétroactivement au 26 novembre 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2855

POINT 5.9

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec le SCFP – Évaluation de l'emploi du poste de paie maître – Autorisation de signature

ATTENDU que suivant les dispositions de la convention collective prévalant entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5002 et la Régie, un processus d'évaluation des emplois applicable aux nouvelles fonctions et un processus de réévaluation lors d'un changement pour une fonction existante est prévu;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 30.06 de ladite convention collective, la fonction de « Paie-maître » a été évaluée par le comité paritaire d'évaluation des emplois;

ATTENDU que le Comité paritaire d'évaluation des emplois composé de Madame Geneviève Laliberté, conseillère en ressources humaines, Madame Mélanie St-Pierre, directrice des finances et de la trésorerie, Monsieur Marc-André Noiseux, préposé aux communications et Monsieur David-Olivier Guévremont, vice-président SCFP section locale 5002, s'est réuni le 27 novembre 2024;

ATTENDU le rapport de la Directrice des Ressources Humaines expliquant les démarches effectuées;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

DE PROCÉDER aux changements relatifs à la classe salariale de l'employée occupant la fonction précisée à ladite lettre d'entente;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

DE PROCÉDER dans le délai prescrit à ladite lettre d'entente aux ajustements financiers pour l'employée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2856

POINT 5.10

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec le SCFP – Modification à l'Annexe G de la convention collective du SCFP – Autorisation de signature

QUE l'Annexe G de la convention collective instaure des nouvelles modalités concernant la gestion des disponibilités pour les préposés aux communications surnuméraires;

ATTENDU QUE le 21 décembre 2023, les parties ont signé une lettre d'entente visant à modifier certaines dispositions de l'Annexe G;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de ces modifications, les parties ont eu des discussions sur différentes problématiques constatées dans l'application de l'Annexe G;

ATTENDU QUE les parties ont convenu d'apporter d'autres modifications à l'Annexe G;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations faites par la Directrice secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Madame Chantal Lemieux, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2857

POINT 5.11

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec le SCFP – Liste de suppléants pour la fonction de chef d'équipe – CCU – Autorisation de signature

ATTENDU QUE l'article 26.03 de la convention collective instaure des nouvelles modalités concernant la constitution d'une liste de suppléants à la fonction de chef d'équipe au CCU;

ATTENDU QUE la liste est échue depuis le 18 août 2024, suivant la nomination du candidat sur la liste à titre de chef d'équipe;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'article 26.03 afin de faciliter les modalités entourant l'application de la liste de suppléants à la fonction de chef d'équipe pour les candidats;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations faites par la Directrice secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Madame Chantal Lemieux, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2858

POINT 5.12

RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Prime de rétention – Policier – Autorisation de signature

ATTENDU la lettre d'entente signée le 25 avril 2023 par les parties visant à accorder une prime de rétention aux policiers temporaires;

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre touche encore sévèrement le milieu policier;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent l'importance d'attirer des candidats pour le poste de policier;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter une solution mieux adaptée à la rétention des policiers à l'emploi de la Régie;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉOLUTIONS

POINT 6.1

BAIL COMMERCIAL – AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Nadine Viau, mairesse de la Ville de Beloeil, se retire des discussions sur ce point.

CA-25-2859

RÉSOLUTION

ATTENDU le projet de renouvellement de bail soumis par la Ville de Beloeil pour l'occupation par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent d'une superficie approximative 19 414,34 pi², y incluant 138 espaces de stationnement, dans l'immeuble sis au 333, rue Hertel à Beloeil;

ATTENDU que la superficie totale des locaux comprend le rez-de-chaussée et l'étage supérieur d'une superficie approximative de 17 329,34 pi² ainsi que le sous-sol d'une superficie approximative de 2 085 pi² ;

ATTENDU que ce bail couvrira l'occupation du bâtiment pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029;

ATTENDU les représentations faites séance tenante par la Directrice secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les conditions du projet de renouvellement de bail soumis devant lier la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent à la Ville de Beloeil pour la localisation de son poste de police et son Centre de communications d'Urgence au 333, rue Hertel à Beloeil;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière à signer l'original du bail conformément au libellé du texte remis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6.2

RÉSOLUTION

Demande de prix 2025-R-002 – Acquisition de deux (2) licences ORACLE – Emergensys

CA-25-2860

ATTENDU que la Régie doit se procurer deux (2) licences ORACLE afin d'acquérir le droit d'utilisation de la base de données Emergensys;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès du seul fournisseur à savoir :

- Emergensys Solutions Inc. (Québec, Québec);

ATTENDU qu'une proposition a été déposée;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que ladite proposition était conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost recommandant de retenir la proposition de « *Emergensys Solutions Inc.* » pour un montant de 33 000,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense sera financée par le fonds de roulement remboursable sur un période de quatre (4) ans, plus particulièrement au poste financier numéro 22-210-00-728;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Madame Vicky Langevin

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Emergensys Solutions Inc.* » le contrat pour les deux (2) licences ORACLE pour un prix de 33 000,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2861

POINT 6.3 **RÉSOLUTION** **Radiation de factures**

ATTENDU que la Régie a, parmi ses comptes à recevoir, les factures décrites plus amplement au document soumis pour un montant de 1 476,89 \$;

ATTENDU que ces factures ont été préparées entre décembre 2020 et décembre 2023;

ATTENDU que, malgré l'envoi d'états de comptes aux débiteurs, les sommes sont toujours dues;

ATTENDU le délai de prescription ou les sommes qui devraient être engagées pour tenter de récupérer ces créances;

ATTENDU les représentations faites par la Directrice secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

DE RADIER les créances suivantes de la liste des comptes à recevoir de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Numéro de Facture	Montant
100625	89,24\$
100643	117,27\$
100783	133,37\$
100815	42,54\$
100850	90,55\$
100892	411,51\$
100923	419,95\$
100938	172,46\$
TOTAL	1 476,89\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2862

POINT 6.4

RÉSOLUTION

Disposition de véhicules de patrouille et d'enquête

ATTENDU que la Régie souhaite se départir de trois (3) véhicules automobiles qui sont inutilisés puisqu'il serait trop onéreux de les faire réparer, compte tenu notamment de leur kilométrage élevé et de leur âge;

ATTENDU que ces véhicules se décrivent comme suit :

Patrouille					
UNITÉ	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
16-02	FORD	TAURUS	2016	1FAHP2MK6GG148442	263 812
19-49	FORD	TAURUS	2019	1FAHP2MK4KG112614	293 318
19-30	DODGE	JOURNEY	2019	3C4PDCCGXKT718240	154 623

ATTENDU que la Régie a récupéré tous les équipements pouvant être utilisés pour d'autres véhicules de sa flotte;

ATTENDU que la Régie souhaite se départir des véhicules de patrouille et d'enquête à l'encan tenu par le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) situé à Montréal;

ATTENDU que la Régie a déjà adhéré à cet organisme qui lui donne accès à du personnel qualifié dans la gestion et la disposition de véhicules;

ATTENDU le rapport de Monsieur Justin Tétrault, Préposé au parc automobile et aux achats, recommandant de faire la disposition des trois (3) véhicules portant les numéros 16-02, 19-49 et 19-30 via l'encan qui a eu lieu en décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'administration entérine la décision de la Régie de se départir des trois (3) véhicules suivants faisant partie de sa flotte:

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

Patrouille					
UNITÉ	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	KM
16-02	FORD	TAURUS	2016	1FAHP2MK6GG148442	263 812
19-49	FORD	TAURUS	2019	1FAHP2MK4KG112614	293 318
19-30	DODGE	JOURNEY	2019	3C4PDCCGXKT718240	154 623

D'ENTÉRINER la mise au rancart de ces véhicules au niveau des inscriptions auprès de la SAAQ;

D'ENTÉRINER la disposition des trois (3) véhicules portant les numéros 16-02, 19-49 et 19-30 par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens (SGDB) du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2863

POINT 6.5 RÉSOLUTION

Demande de prix 2025-R-006 – Équipements DUCKBILL pour l'année 2025

ATTENDU que dans le cadre de l'application de l'article 30 intitulé « uniformes, équipements et indemnité vestimentaire » de la convention collective liant la Régie à ses policiers-ères, celle-ci a identifié les équipements complémentaires DUCKBILL pour combler le besoin des policiers-ères pour l'année 2025;

ATTENDU que les produits DUCKBILL peuvent être achetés directement du fabricant et qu'ils sont les fournisseurs de plusieurs services de police tels que ville de Québec, Longueuil, Laval et SPVM;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès du fabricant à savoir :

- DUCKBILL (Trois-Rivières, Québec);

ATTENDU qu'une proposition a été déposée;

ATTENDU que ladite proposition était conforme aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost recommandant de retenir la proposition de « DUCKBILL » pour un montant de 31 065,50 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense sera financée par les postes financiers numéros 02-210-94-651 et 02-210-94-652;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « DUCKBILL » le contrat pour l'acquisition des produits DUCKBILL pour un prix de 31 065,50 \$ plus les taxes applicables;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière à effectuer ledit achats et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2864

POINT 6.6 **RÉSOLUTION** **Adoption de la liste des comptes à payer**

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.6 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 4 040 634,25 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2865

POINT 6.7 **RÉSOLUTION** **Registre des paiements directs**

ATTENDU le registre des paiements directs du mois de décembre 2024 déposé séance tenante;

ATTENDU que ce document reprend les dépenses suivantes :

- salaires nets;
- déductions à la source provinciales;
- déductions à la source fédérales;
- versements de pensions alimentaires;
- frais de location - appareil de débit automatique;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

ET RÉSOLU :

QUE soit approuvé le registre des paiements directs du mois de décembre 2024;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2866

POINT 6.8
RÉSOLUTION
CA-24-2812 – Abrogation

ATTENDU la résolution CA-24-2812 adoptée le 23 octobre 2024 par le conseil d'administration de la Régie;

ATTENDU que par cette résolution, le conseil d'administration accordait un contrat de location à AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC. pour un montant de 38 762,44 \$ par année plus les taxes applicables pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU que suite aux dernières discussions avec l'entreprise, il s'agit plutôt d'un achat que d'une location;

ATTENDU que la résolution CA-24-2812 doit être abrogée;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution CA-24-2812 adoptée le 23 octobre 2024 par le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2867

POINT 6.9
RÉSOLUTION
Achat – AXON Public Safety Canada Inc. – Armes à impulsions électriques

ATTENDU que la Régie utilise actuellement des armes à impulsions électriques qui ne sont plus disponibles sur le marché;

ATTENDU que la Régie n'est plus en mesure de faire réparer les appareils défectueux;

ATTENDU qu'une analyse des coûts a été effectuée par l'assistante-directrice madame Caroline Loiseau pour voir l'opportunité de procéder à l'achat de 15 armes à impulsions électriques auprès de l'entreprise AXON Public Safety Canada Inc.;

ATTENDU que cette entreprise est la seule qui possède l'homologation au Québec pour cette arme;

ATTENDU que cette analyse permet de valider que cette solution permet une économie annuelle d'environ 39 000\$ en 2025 et des économies similaires pour les années subséquentes;

ATTENDU que cette solution permet d'avoir des armes à impulsions électriques de qualité ;

ATTENDU qu'après une recherche exhaustive de la part de Madame Caroline Loiseau, un (1) seul fournisseur pouvait répondre à cette demande à savoir :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.

ATTENDU que l'alinéa 2o de cet article 573.3.0.0.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsque le fournisseur est le seul en mesure de fournir le service;

ATTENDU qu'afin de valider le tout, un « Avis d'intention » a été déposé sur le réseau SEAO pour la période du 8 au 18 octobre 2024 inclusivement;

ATTENDU qu'aucun fournisseur n'a manifesté d'intérêt, permettant ainsi à la Régie d'accorder le contrat de gré à gré au fournisseur AXON PUBLIC SAFETY CANADA Inc.;

ATTENDU les explications fournies par le Directeur séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Nadine Viau
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acquisition de 15 armes à impulsions électriques à l'entreprise AXON PUBLIC SAFETY CANADA Inc., pour un montant de 67 105,65 \$ plus les taxes applicables et payable par le code budgétaire 22-210-00-725;

D'AUTORISER l'Assistante-directrice, Caroline Loiseau, ou en son absence, le Directeur, Marco Carrier, à signer tous les documents pertinents à cette offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2868

POINT 6.10

RÉSOLUTION

Disposition de vélos, équipements et accessoires

ATTENDU que la Régie souhaite se départir de vélos, équipements et accessoires qui sont inutilisés puisqu'il serait trop onéreux de les faire réparer;

ATTENDU que ces vélos, équipements et accessoires se décrivent comme suit :

- 2 vélos Rocky Mountain (26 pouces)
- 1 vélo Rocky Mountain (29 pouces)
- 1 vélo Trek (29 pouces)
- 4 supports à vélo Swagman
- 1 support à vélo Sportrack
- 2 porte-bagages
- 1 fourche Bomber (guidon câble et freins)
- 5 tubes de 26 pouces
- 1 selle
- 1 sac de pièces (pédales dérailleurs boulons)
- 12 ailerons de 26 pouces
- 2 tiges de selle
- 1 boîte (levier à câble, lumière, poignée, et boulons)
- 4 porte-gourdes

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la Régie a récupéré tous les éléments pouvant être utilisés pour d'autres vélos de sa flotte;

ATTENDU qu'un projet de remise en valeur de ces vélos a été mis sur pied par les responsables de la division sociocommunautaire de la Régie;

ATTENDU que ce projet de remise en valeur vise à remettre les vélos, équipements et accessoires aux maisons de jeunes du territoire de la Régie;

ATTENDU qu'une rencontre aura lieu avec les différents intervenants des maisons de jeunes pour distribuer les vélos, équipements et accessoires selon leurs besoins et espace;

ATTENDU que ce projet de transfert de propriété des vélos, équipements et accessoires est directement lié à la mission de la Régie, soit la prévention auprès des jeunes ainsi que le partenariat avec les organismes du milieu;

ATTENDU qu'il est nécessaire, par résolution, de changer la vocation de ces biens et de les faire passer dans le domaine privé de la Régie avant d'en céder la propriété;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE la Régie puisse se départir des vélos, équipements et accessoires suivants faisant partie de sa flotte:

- 2 vélos Rocky Mountain (26 pouces)
- 1 vélo Rocky Mountain (29 pouces)
- 1 vélo Trek (29 pouces)
- 4 supports à vélo Swagman
- 1 support à vélo Sportrack
- 2 porte-bagages
- 1 fourche Bomber (guidon câble et freins)
- 5 tubes de 26 pouces
- 1 selle
- 1 sac de pièces (pédales dérailleurs boulons)
- 12 ailerons de 26 pouces
- 2 tiges de selle
- 1 boîte (levier à câble, lumière, poignée, et boulons)
- 4 porte-gourdes

DE CHANGER la vocation de ces biens en les faisant passer dans le domaine privé de la Régie;

D'AUTORISER Justin Tétrault, Préposé au parc des véhicules automobiles et aux achats, à enlever tout élément distinctif des vélos les identifiant à la Régie;

D'AUTORISER la Régie à remettre les vélos, équipements et accessoires selon les orientations souhaitées lors de la rencontre avec les intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 7 **AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – ADOPTION**

CA-25-2869

POINT 7.1

RÉSOLUTION

Règlement 55 Abrogeant le règlement numéro 50 décrétant les règles de pouvoir, de contrôle et de suivi – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 55 décrétant les règles de pouvoir, de contrôle et de suivi;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 26 novembre 2024;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été déposé à l'assemblée régulière du Conseil d'Administration de la Régie tenue le 26 novembre 2024;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 55 décrétant les règles de pouvoir, de contrôle et de suivi;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-25-2870

POINT 7.2

RÉSOLUTION

Règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000\$ à 6 100 000\$ et affectant à cette fin une somme de 500 000\$ provenant des activités de fonctionnement – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Normand Teasdale, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000 \$ à 6 100 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant des activités de fonctionnement ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 9 VARIA

POINT 9.1 COURRIEL – OBJETS NON RÉCUPÉRÉS PAR LA RÉGIE

Des informations supplémentaires sont demandées par Monsieur Claude Gauthier au sujet d'un courriel envoyé aux villes en décembre dernier portant sur des objets non récupérés par la Régie.

La Régie, par ce courriel, informait les villes du territoire d'une décision récente de ne plus prendre en charge la récupération et la gestion des véhicules récréatifs ou vélos abandonnés et non immatriculés sur son territoire.

Une communication de clarification est requise afin de répondre aux divers problématiques et questionnements soulevés par certaines villes, suivant cette décision.

POINT 9.2 TYPES DE SERVICES OFFERTS PAR LES POLICIERS EN VUE DES PRÉPARATIONS DE BUDGETS

Madame Nadine Viau fait part aux membres du Conseil d'Administration que plusieurs citoyens souhaitent en connaître plus sur les interventions effectuées par nos policiers ainsi que les types de services offerts à la population. Elle suggère de préparer un document simple et condensé qui pourrait être partagé à l'automne, lors des préparations des budgets afin d'avoir une meilleure compréhension de notre service.

POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-25-2871

POINT 11 RÉSOLUTION Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MAUDE ALLAIRE
Présidente